



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32
Procurations : 9

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Publication en date du :
5 mars 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/017 en date du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N°Acte	Intitulé de l'acte
DEC.2023-329	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société CASBAS pour la création de box à la Salle des fêtes Joséphine Baker pour un montant de 4 840,00 € HT

DEC.2023-330	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société MALET pour des travaux de reprise du chemin en sabline et mise à niveau avec le seuil du portail au Parc Mauvezin pour un montant de 3 858,20 € HT
DEC.2023-331	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SNTD pour la réalisation de fondations et de réseaux dans le cadre des travaux de sur-toiture de l'école maternelle Françoise Dolto pour un montant de 121 912,00 € HT
DEC.2023-332	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société ALLEZ pour des travaux d'éclairage au préau et à l'avant-toits à l'école Jules Verne pour un montant de 2 175,03 € HT
DEC.2023-333	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société STTL pour les travaux de déconstruction et de démolition de la terrasse et de la cuisine au restaurant "Les Chimères" pour un montant de 11 010,00 € HT
DEC.2023-334	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SNTD pour des travaux de VRD sur le logement maraicher route de Bruguières pour un montant de 52 000,00 € HT
DEC.2023-335	Décision portant attribution de salle du Presbytère le 08/12/23 à un particulier
DEC.2023-336	Décision portant attribution de salle MAUVEZIN au Cabinet SAGIREC le 21-01-24
DEC.2023-337	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à FONCIA le 24-01-24
DEC.2023-338	Portant la notification de l'avenant n°1 concernant la société ATTRIA dans le cadre du marché 13-MAPA-FCS-10 Support de communication - Lot n°3 Fourniture, gestion et entretien de panneaux d'information afin de prolonger le marché d'une année supplémentaire
DEC.2023-339	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société MALET pour des travaux de VRD afin de mettre en place de gaines électriques à l'école Jules Verne pour un montant de 15 840,80 € HT
DEC.2023-340	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SOGAPEINT pour des travaux de peinture de la Croix L'Arenal située à l'angle de la rue de L'Arenal et de la rue Saint-Supery pour un montant de 2 450,00 € HT
DEC.2023-341	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société APF pour des travaux de fourniture et de pose de films dépolis au bureau DUI à l'Hôtel de Ville pour un montant de 457,00 € HT
DEC.2023-342	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société PCZC pour des travaux de réfection de solin et de dépose des tuiles à l'entrée de l'église pour un montant de 1 232,99 € HT
DEC.2023-343	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société MLA pour des travaux de changement de l'éclairage au Cinéma Le Castelia pour un montant de 5 427,77 € HT
DEC.2023-344	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à l'association REEV le samedi 06-01-24
DEC.2023-345	Décision portant mise à disposition du domaine public au profit de la société « Les Délices de Leni »
DEC.2023-346	Portant attribution d'un avenant n°1 au lot n°2 : GROS-OEUVRE du marché 23-MAPA-TVX-09 : Travaux de construction de la Maison des Associations à la société STARTBAT pour un montant HT de 4 754,28€ Réalisation d'un mur de clôture contre propriété voisine - Fondation sur pieux excentrés car liaison avec le mur pignon du bâtiment

DEC.2023-347	Portant attribution d'un avenant n°2 au lot n°2 : GROS-OEUVRE du marché 23-MAPA-TVX-09 : Travaux de construction de la Maison des Associations à la société STARTBAT pour un montant HT de 6 335,34€.
DEC.2023-348	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société ECOVANA pour le démontage d'arbre rue du levant et ch. des barrières pour un montant de 1 750€ HT
DEC.2023-349	Décision relative à l'octroi d'une indemnité d'assurance suite au sinistre survenu le 23/05/2023, sur un véhicule pour un montant de 2 697,06 €
DEC.2023-350	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN au cabinet FONCIA le 31/01/24
DEC.2023-351	Décision portant attribution de la salle J. BAKER à des particuliers le week-end du 18 et 19 mai 2024
DEC.2023-352	Décision portant attribution du bureau TESTOU au Conseil Syndical de la copropriété de Buffebiau le 17/01/24
DEC. 2024-001	Décision portant attribution de la salle Mauvezin aux REPUBLICAINS 31 le 12-01-24
DEC. 2024-002	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-MOE-30 de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école Maternelle Françoise DOLTO au groupement Claire JULIA/Kristian WOLFF/ECOBÉ 09 pour un montant provisoire de 74 017,50€ HT
DEC. 2024-003	Décision portant attribution d'une salle (bureau A.M. TESTOU) - Résidence SAINT-CHARLES
DEC. 2024-004	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - ALTHEA 1 Case n°9
DEC. 2024-005	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'agence SAGIREC le 06-03-24
DEC. 2024-006	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'agence ELYADE le 13-02-24
DEC. 2024-007	Décision portant attribution de la salle Mauvezin au CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER le lundi 18 mars 2024 à 18h00.
DEC. 2024-008	NON UTILISEE
DEC. 2024-009	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société ALLEZ pour des travaux d'électricité concernant la fourniture et mise en place d'un câble permettant l'alimentation du TGBT de l'école Jules Verne au nouveau compteur ENEDIS pour un montant de 3 510,07 € HT
DEC. 2024-010	Décision portant au règlement des conséquences dommageables sur un véhicule privé par un véhicule municipal pour un montant de 1007,33€
DEC. 2024-011	Décision portant au règlement des conséquences dommageables sur un véhicule privé par un véhicule municipal pour un montant de 1011,00€
DEC. 2024-012	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-TVX-27 d'Extension de la Cuisine Centrale lot n°1 Terrassement/VRD/Aménagement extérieur à la société SPIE BATIGNOLLES MALET pour un montant de 110 715,14€ HT
DEC. 2024-013	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-TVX-27 d'Extension de la Cuisine Centrale lot n°2 Démolition /Gros-Oeuvre à la société TEBMP pour un montant de 189 027,84€ HT
DEC. 2024-014	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-TVX-27 d'Extension de la Cuisine Centrale lot n°3 Étanchéité à la société EG-BAT pour un montant de 23 900€ HT
DEC. 2024-015	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-TVX-27 d'Extension de la Cuisine Centrale lot n°4 Menuiseries ext. à la société APF pour un montant de 50 602,70€ HT

DEC. 2024-016	NON UTILISE
DEC. 2024-017	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-TVX-27 d'Extension de la Cuisine Centrale lot n°6 Carrelages/faïences/peinture à la société SP-CARRELAGE pour un montant de 49 251,70€ HT
DEC. 2024-018	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-TVX-27 d'Extension de la Cuisine Centrale lot n°7 Cloisons agro-alimentaire à la société TECHNI pour un montant de 169 018,66€ HT
DEC. 2024-019	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-TVX-27 d'Extension de la Cuisine Centrale lot n°8 Électricité à la société ALLEZ & CIE pour un montant de 64 441,16€ HT
DEC. 2024-020	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-TVX-27 d'Extension de la Cuisine Centrale lot n°9 Plomberie/chauffage/ventilation à la société ALIBERT & FILS pour un montant de 172 524,27€ HT
DEC. 2024-021	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-TVX-27 d'Extension de la Cuisine Centrale lot n°10 Equipement cuisine à la société ALBAREIL QUERCINOX pour un montant de 214 999€ HT
DEC. 2024-022	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - CAVURE AMARANTE n°11
DEC. 2024-023	Décision portant attribution du marché n°23-MAPA-TVX-31: Fourniture et pose de panneaux photovoltaïque à l'école Jules Verne à la société ALLEZ&CIE pour un montant de 55 004,29€ HT
DEC. 2024-024	Décision d'attribution d'un marché à la société SACPA pour la capture d'animaux sur la voie publique pour une durée de 4 ans montant annuel de 13 402,91 €
DEC. 2024-025	Portant notification de l'avenant n°2 modifiant le bordereau des prix unitaires pour le lot n°2 du marché n° 21-MAPA-FCS-25: Papier de reprographie pour la société FIDUCIAL
DEC. 2024-026	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à un particulier le dimanche 2 juin 2024
DEC. 2024-027	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à un particulier le samedi 24 février 2024
DEC. 2024-028	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à un particulier le samedi 20 avril 2024
DEC. 2024-029	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à un particulier le samedi 20 mars 2024
DEC. 2024-030	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - CAVURE AMARANTE n°12
DEC. 2024-031	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - ALTHEA 3 Case n°35
DEC. 2024-032	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société MALET pour des travaux de réalisation d'une tranchée pour le raccordement électrique d'un puits, route de Bruguières (parcelle AC0105) pour un montant de 1 330,00 € HT
DEC. 2024-033	Décision portant attribution du Bureau Testou au cabinet AGESTIS IMMOBILIER le vendredi 1er mars 2024
DEC. 2024-034	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession ALTHEA 1 Case n°15
DEC. 2024-035	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession carré C3 emplacement n°51

DEC. 2024-036	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession ALTHEA 2 Case n°16
DEC. 2024-037	Décision d'adhésion annuelle ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN
DEC. 2024-038	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société MALET pour des travaux de reprise du chemin en sabline au Parc Mauvezin pour un montant de 1572,00 € HT
DEC. 2024-039	Décision portant attribution d'un marché n° 23-MAPA-FCS-21 pour la maintenance du matériel de sécurité d'intrusion par la société RATP MAINTENANCE SERVICES pour un montant prévisionnel de : 22 000,00 euros HT par an
DEC. 2024-040	Décision portant sur la contractualisation d'un partenariat collectivité – Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du dispositif Ville - Vie - Vacances Projet de construction d'une steadicam pour les ados 10 jeunes du 8 au 12 avril 2024
DEC. 2024-041	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'ASL Les Jardins du Levant le 08-02-24
DEC. 2024-042	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession carré C3 emplacement n°52
DEC. 2024-043	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le week-end des 23 et 24 mars 2024
DEC. 2024-044	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à CITYA IMMOBILIER le mercredi 6 mars 2024 de 17h00 à 21h00
DEC. 2024-045	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le dimanche 3 mars 2024
DEC. 2024-046	NON UTILISE
DEC. 2024-047	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le samedi 9 mars 2024
DEC. 2024-048	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier pour le week-end des 30 et 31 mars 2024
DEC. 2024-049	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier du 12 avril 2024 au 14 avril 2024
DEC. 2024-050	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier pour le week-end des 27 et 28 avril 2024
DEC. 2024-051	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier pour le week-end des 11 et 18 mai 2024
DEC. 2024-052	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier pour le week-end des 25 et 26 mai 2024
DEC. 2024-053	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier pour le week-end des 6 et 7 juillet 2024
DEC. 2024-054	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le samedi 27 juillet 2024
DEC. 2024-055	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier pour le week-end du 10 février 2024
DEC. 2024-056	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société MLA pour la fourniture et le raccordement au coffret électrique du puit sur la parcelle AC105, route de Bruguières pour un montant de 1 400,17 € HT
DEC. 2024-057	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société EG-BAT pour des travaux de nettoyage et d'entretien des toitures terrasses sur le bâtiment La Poste pour un montant de 2 500,00 € HT

DEC. 2024-058	NON UTILISE
DEC. 2024-059	NON UTILISE
DEC. 2024-060	Décision confiant la défense des intérêts de la commune au cabinet d'avocats URBI & ORBI
DEC. 2024-061	Décision portant au règlement des conséquences dommageables sur le véhicule d'un particulier par un véhicule municipal pour un montant de 2 345,15€
DEC. 2024-062	Décision portant attribution d'un marché n° 23-MAPA-FCS-19 pour Entretien et maintenance des installations Lot N°1 Chauffage des bâtiments par la société SYSTHERMIC pour un montant prévisionnel de : 37 867,69 euros HT par an
DEC. 2024-063	Décision portant attribution d'un marché n° 23-MAPA-FCS-19 pour Entretien et maintenance des installations Lot N°2 Froid Climatisation par la société SYSTHERMIC pour un montant prévisionnel de : 23 520,91 euros HT par an
DEC. 2024-064	Décision portant attribution d'un marché n° 23-MAPA-FCS-20 pour la maintenance du matériel de sécurité incendie Lot N°1 Maintenance des extincteurs par la société 3 PROTECTION pour un montant prévisionnel de : 12 535,30 euros HT par an
DEC. 2024-065	Décision portant attribution d'un marché n° 23-MAPA-FCS-20 pour la maintenance du matériel de sécurité incendie Lot N°2 Maintenance des équipements de désenfumage par la société SAPIAN pour un montant prévisionnel de : 3 542,00 euros HT par an
DEC. 2024-066	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession carré C3 emplacement n°53
DEC. 2024-067	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SOGAPEINT pour des travaux d'étanchéité du balcon du logement de fonction de La Poste pour un montant de 3 321,50 € HT
DEC. 2024-068	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation générale BAFA
DEC. 2024-069	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la Formation Approfondissement BAFA
DEC. 2024-070	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation générale BAFA
DEC. 2024-071	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation générale BAFA
DEC. 2024-072	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation générale BAFA
DEC. 2024-073	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation bourse BAFA
DEC. 2024-074	Décision portant signature d'une convention entre la commune et un formateur pour la formation continue aux techniques d'intervention de police : bâton de police et aux générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes de 8 agents de la commune
DEC. 2024-075	Décision portant signature d'une convention entre la commune et l'EFC Sacareau Centre de Formation pour une formation de Permis Poids Lourds

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Accusé de réception en préfecture
031-213101165-20240305-2024_001-DE
Reçu le 06/03/2024

N° DEL.2024/001

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. CARNEIRO', written over a circular official stamp.



Maire de Castelginest

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32
Procurations : 9

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Publication en date du :
5 mars 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Adhésion de la commune à l'AMF 31

La commune de Castelginest adhère depuis de nombreuses années à l'Association des Maires de France. Cette année est reconduite la participation unique qui inclut la cotisation à l'AMF 31 mais aussi celle à l'AMF Nationale.

La cotisation unique permet de simplifier les démarches d'adhésion et garantit à l'AMF 31 le reversement par l'AMF d'une part des cotisations nationales.

Le montant de la cotisation unique pour 2024 s'élève à 2 078,06 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider l'adhésion et la participation 2024 de la commune à l'AMF/ AMF 31.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'AMF 31 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, reading "G. CARNEIRO", written over a circular official seal of the Municipality of Castelginest. The seal features a central emblem and the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" and "M. GARCIN" around the perimeter.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32
Procurations : 9

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Publication en date du :
5 mars 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2022

La collectivité doit élaborer chaque année un Rapport Social Unique (RSU) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Pour la réalisation du bilan social 2022 et à l'instar d'autres Centres de Gestion, le Centre de Gestion de la Haute-Garonne a mis à disposition de la collectivité un outil en ligne élaboré par le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne. Grâce à cet outil, les données du RSU sont valorisées au travers d'un rapport au format PDF, qui reprend les principaux indicateurs du RSU (effectifs, caractéristiques des agents sur emploi permanent, pyramide des âges, temps de travail, mouvements et promotions, budget et rémunérations,

formation, action sociale et protection sociale complémentaire, conditions de travail, handicap, relations sociales, absentéisme ...).

Conformément à l'article 33-3 de la loi n°84-53 modifiée : « Le rapport social unique prévu à l'article 9 bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial ».

Le RSU de la Commune a été présenté au Comité Social Territorial (CST) en date 27 février 2024.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du Rapport Social Unique (RSU) ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32
Procurations : 9

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Modification du tableau des effectifs

Afin de répondre aux besoins de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs en créant des emplois permanents comme suit à compter du 01 avril 2024 :

- Création de deux postes d'ATSEM principal 2ème classe

Par ailleurs, afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient, après avis du Comité Social Territorial, de supprimer certains postes devenus obsolètes à compter du 01 avril 2024 :

- Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet : 9 suppressions
- Adjoint administratif territorial à temps complet : 3 suppressions
- Adjoint administratif territorial à temps non complet : 2 suppressions
(24h50 - 33h00)
- Attaché à temps complet : 1 suppression

- Rédacteur à temps complet : 2 suppressions
- Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet : 1 suppression
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet : 2 suppressions
- Adjoint d'animation territorial à temps complet : 4 suppressions
- Adjoint d'animation territorial à temps non complet : 5 suppressions
(30h00 – 32h25 -30h70 – 28h50 -20 h00)
- Assistant d'enseignement artistique à temps non complet : 3 suppressions
(3h50 – 4h00 -10h25)
- Assistant d'enseignement artistique Principal de 1^{er} classe à temps non complet : 5 suppressions
(14h50 – 19h00 – 10h00 – 4h00 -7h17)
- Assistant d'enseignement artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet : 2 suppressions
(10h25 - 8h50)
- ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet : 1 suppression
(31h50)
- Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet : 4 suppressions
- Educateur de jeunes enfants à temps complet : 1 suppression
- Brigadier chef principal à temps complet : 1 suppression
- Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet : 2 suppressions
- Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet : 1 suppression
(30h00)
- Adjoint technique territorial à temps complet : 2 suppressions
- Adjoint technique territorial à temps non complet : 7 suppressions
(20 h – 26h -27h- 29h50 -30h00 – 30h -33 h00)

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 27 février 2024 ;
où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création ainsi que la suppression des postes au 01 avril 2024 comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32
Procurations : 9

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Publication en date du :
5 mars 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Création d'un emploi contractuel au titre de l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour occuper un emploi permanent de catégorie C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Au vu des besoins du service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer un emploi contractuel permanent dans le service accueil/état-civil.

Cet emploi, qui a vocation à être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, fera l'objet d'un appel à candidatures ouvert aux candidats fonctionnaires par voie de mobilité interne, mutation, détachement, ou aux candidats lauréats d'un concours.

Dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire ne serait pas possible, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

En effet, selon cet article, les emplois de catégorie C peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient. Dans le cas des recrutements au titre de cet article, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à savoir le premier échelon du grade d'adjoint administratif territorial.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.332-8 ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création du poste mentionné ci-dessus à compter du 1er septembre 2024 ;
- **PRECISE** que le recrutement ci-dessus mentionné s'effectuera en priorité par la voie statutaire, par recrutement de fonctionnaires, de lauréats de concours ou de personnes reconnues travailleurs handicapés attestation du diplôme requis ;
- **PRECISE** que dans l'hypothèse où aucun candidat répondant aux conditions statutaires ne correspondrait aux profils recherchés, le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi visé sera autorisé ;
- **INDIQUE** que les sommes nécessaires à ces recrutements seront prévues au budget 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,




Maire de Castelginest

<p>Résultats du vote Pour : Unanimité Contre : Abstentions :</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32
Procurations : 9

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Affichage en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Aide municipale à l'apprentissage musical : renouvellement de la mise à disposition de personnel communal pour l'Harmonie des Genêts

Afin de favoriser la culture musicale pour tous, enfants et adultes, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition d'un professeur de l'Ecole municipale de musique au bénéfice de l'Harmonie des Genêts à raison de deux heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de mise à disposition de personnel communal pour l'association « Harmonie des Genêts » ;

ouï l'exposé de Madame DELCASSÉ et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent au bénéfice de l'association Harmonie des Genêts ainsi que la signature de la convention afférente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31 Procurations : 8	L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 27 février 2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 27 février 2024	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul
Publication en date du : 5 mars 2024	Absents excusés ayant donné procuration : URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul Absents excusés : LOIZEAU Marie MAUSSAC Florian Secrétaires de séance : M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Soutien de la commune aux associations : renouvellement de la mise à disposition de personnel communal pour l'association « Agir pour les Animaux »

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe au bénéfice de l'association « Agir pour les animaux » pour exercer les fonctions d'agent animalier et de signer la convention afférente.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de mise à disposition de personnel communal pour l'association « Agir pour les Animaux » ;

ouï l'exposé de Madame PERRET et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent animalier au bénéfice de l'association Agir pour les Animaux ainsi que la signature de la convention afférente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote :

Pour : 27

Contre :

Abstentions : 4

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,
Maire de Castelginest

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32
Procurations : 9

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Affichage en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Modalités d'attribution de véhicules de service aux agents communaux

L'article L.2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, dispose que « selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage. »

Les conditions d'octroi de cet avantage doivent faire l'objet d'une délibération qui en précise les modalités d'usage.

Véhicule de service dont le remisage est autorisé à domicile :

- ✓ Le Maire ;
- ✓ La 1^{ère} adjointe ;
- ✓ La Directrice des Services Techniques ;
- ✓ Le Responsable du service état civil et population ;
- ✓ Le Chef de service de la Police Municipale ;
- ✓ Le Coordonnateur enfance jeunesse ;
- ✓ Le Responsable du service animation ;
- ✓ Le Responsable de la salle des fêtes ;
- ✓ Les Agents en astreinte ;
- ✓ A titre exceptionnel, les agents ou élus en mission ponctuelle.

Véhicule de service :

Les agents amenés à utiliser ponctuellement un véhicule de la Ville pour des raisons de services peuvent prendre possession d'un véhicule afin d'effectuer leur mission (lieu et durée préalablement définis).

Le remisage à domicile pourra être autorisé en dehors des horaires de travail, à titre exceptionnel pour les nécessités de service.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18-1-1 ;

Vu la délibération n°DEL.2021-054 portant règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service ;

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la liste des mandats, fonctions et missions permettant le remisage à domicile des véhicules de service telle que mentionnée ci-dessus ;
- **PRECISE** que l'utilisation des véhicules sera soumise au règlement intérieur de l'utilisation des véhicules de service ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,
Maire de Castelginest

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32
Procurations : 9

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2024

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire. Ce débat porte sur les choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement. Le débat se tiendra conformément à la loi dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 32 Procurations : 9	L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars
Convocation du Conseil Municipal en date du : 27 février 2024	Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Affichage en date du : 27 février 2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Publication en date du : 5 mars 2024	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul
	Absents excusés ayant donné procuration : URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul
	Absent excusé : MAUSSAC Florian
	Secrétaires de séance : M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Autorisations de programme pour le Plan Pluriannuel d'Investissements

En application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de réviser le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2017-2026 approuvé par la délibération n°DEL.2023-030 du 10 mars 2023 et révisé par délibération n°DEL2023-164 du 21 novembre 2023.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Ces autorisations et modifications de programme, présentées lors du DOB, font l'objet d'une délibération particulière individualisant les crédits de paiement lors du vote du budget.

En annexe de la présente délibération sont annexées les nouvelles propositions de PPI pour la période 2023-2026. Elles remplacent les opérations prévues par les délibérations du 10 mars et du 21 novembre 2023.

Le PPI prévoit les autorisations de programme concernant les travaux de rénovation de la cuisine centrale de Buffebiau, la création d'un bâtiment associatif Rue du Dr Matéo, la réalisation d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de sport au complexe sportif de Nauzemarelle, la reprise des toitures et la réhabilitation de l'école maternelle Françoise Dolto ainsi que le soldes des autorisations de programme pour les travaux du gymnase, de l'extension de l'école élémentaire Lucie Aubrac et de l'école de Musique Claude Nougaro.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau PPI.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2023-30 du 10 mars 2023 Autorisations de programme pour le Plan Pluriannuel d'Investissements ;

Vu la délibération n°2023-164 du 21 novembre 2023 Autorisations de programme pour le Plan Pluriannuel d'Investissements : – Actualisation ;

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **ABROGE** les délibérations n°2023-30 du 10 mars 2023 Autorisations de programme pour le Plan Pluriannuel d'Investissements et n°2023-164 du 21 novembre 2023 Autorisations de programme pour le Plan Pluriannuel d'Investissements : – Actualisation ;

- **APPROUVE** le plan pluriannuel d'investissements tel que présenté en annexe de la présente délibération ;

- **DIT** que les crédits de paiement seront inscrits au budget de la commune, exercice 2024 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

G. CARNEIRO 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Publication en date du :
5 mars 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2023

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère pour chaque opération sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune en 2023.

Le bilan récapitulatif est présenté aux membres du Conseil Municipal et sera annexé au Compte Administratif.

CESSIONS (article 775)			Montant
Parcelles BO 11 et BP3 (BO 43 et BP 29)	8 065 m ²	Rayssac	330 000,00 €
Parcelles BE n°260, BE n°262 et BE n°263p (BE 284 – BE 262 – BE 286)	20 007 m ²	Rue des sports	4 380 000,00 €
Parcelle BP 28	4 526 m ²	Rayssac	248 930,00 €
			4 958 930,00 €
ACQUISITIONS (articles 2111 et 2115)			Montant
			0, 00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du bilan des cessions et acquisitions réalisées dans le cadre de l'exercice 2023 ;
- **PRECISE** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2023 de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique

Afin de soutenir l'activité de l'Ecole municipale de musique, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter du Conseil Départemental de Haute-Garonne une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame DELCASSÉ et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 pour le fonctionnement de l'école municipale de musique ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,
Maire de Castelginest

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :






EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 19
Votants : 29
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELLISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absents excusés :

PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BERTHON Lionel, MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Club d'Athlétisme de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 286 € au Club d'athlétisme de Castelginest pour permettre le déplacement des benjamins et des minimes au quart de finale du championnat de France de cross.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Club d'Athlétisme de Castelginest une subvention de 286 euros ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Nomenclature M57 modification d'un article comptable

Par délibération n°DEL.2023-156 du 21 novembre 2023 le Conseil Municipal a adopté les principales caractéristiques des dépenses à imputer aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réceptions ».

La commune ayant adopté la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024, il convient d'apporter une modification de principe à la délibération du 21 novembre 2023 en précisant que le compte 6234 « réception » de cette nomenclature se substitue au compte 6257 de la nomenclature M 14 sans modifier la liste des dépenses autorisées.

Il est donc proposé la prise en charge :

* Au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » des dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales et évènements, tels que, par exemple, la fête du jeu, la fête du sport, le 14 juillet, les festivités et manifestations de fin d'année à l'attention des agents, de leurs enfants, la fête locale, les réceptions pour le jumelage, l'atelier prévention routière, le Téléthon, la journée internationale des droits de la femme, les festivals ainsi que les commémorations officielles, le sapin de Noël et les différentes décorations, les apéritifs ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment le concours des balcons et jardins, le concours des illuminations, lors des naissances, mariages, décès, récompenses sportives, culturelles, scolaires ou lors de réceptions officielles (notamment départs en retraite) ;
- Les places de cinémas aux enfants des écoles et des centres de loisirs à l'occasion des fêtes de fin d'année ;
- les différents cadeaux remis aux élèves des écoles de la commune à l'occasion de la rentrée scolaire, de leur fin de cycle au sein de la commune, les récompenses suite aux ateliers organisés à leur attention ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les concerts, manifestations culturelles, locations de matériel ;
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations ;
- Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels ;
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et de petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

* Au compte 6234 « Réceptions », des dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité notamment les inaugurations et les vœux du Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°DEL.2023-156 du 21 novembre 2023 Autorisation d'engager et de mandater les dépenses pour les comptes 6232 Fêtes et Cérémonies et 6257 Réceptions

ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n°DEL.2023-156 du 21 novembre 2023 Autorisation d'engager et de mandater les dépenses pour les comptes 6232 Fêtes et Cérémonies et 6257 Réceptions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6234 « Réceptions » tel que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Conventions de partage de fréquence radio électrique avec les communes de Saint-Alban et d'Aucamville

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler avec les communes de Saint-Alban et d'Aucamville la convention permettant à ces communes d'utiliser le réseau radiophonique appartenant à la commune de Castelginest et ce afin de permettre une coordination opérationnelle renforcée

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les conventions de partage de fréquence radio électrique avec les communes de Saint-Alban et d'Aucamville ;

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions de partage de fréquence radio électrique avec les communes de Saint-Alban et d'Aucamville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest

Vu l'arrêté du Maire n° ARR.2023-ADM-015 du 11 janvier 2023 portant réglementation de la police du cimetière ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par [REDACTED], habitant au [REDACTED], concernant la concession funéraire temporaire de 50 ans d'une superficie de 5.80m² au montant réglé de 366 euros (titre de concession n° 688 en date du 25 novembre 2015), enregistrée par la commune le 9 décembre 2023 ;

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la rétrocession de la concession funéraire située au cimetière La Grange carré C2 emplacement 314 à la commune au prix de 200.08 euros ;
- **AUTORISE** l'établissement de l'acte de rétrocession ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote



Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 32 Procurations : 10	L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 27 février 2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 27 février 2024	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul
Publication en date du : 5 mars 2024	Absents excusés ayant donné procuration : URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul
	Absent excusé : MAUSSAC Florian
	Secrétaires de séance : M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Entrée au Capital de la SPL Europolia

Afin de pouvoir mobiliser les compétences de la SPL Europolia en matière d'aménagement, de construction, de rénovation énergétique et plus généralement de transition environnementale et énergétique, il est proposé au Conseil Municipal d'entrer au capital de la SPL Europolia à hauteur d'une action de la société dont la valeur comptable arrêtée au 31/12/2023 est de 2 536 €.

Le Conseil Municipal,

ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'entrée dans le capital de la SPL Europolia ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Convention vacances loisirs 2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales : autorisation de signer la convention

Afin de permettre aux familles castelginestaises, en fonction de leurs ressources, de bénéficier de réduction sur l'accueil de loisirs extrascolaire, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention vacances loisirs pour l'année 2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention vacances loisirs 2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,
Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Modification du règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse

Les travaux relatifs de l'extension de la cuisine centrale nécessitent une modification du règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse à compter du 01 mars et ce jusqu'à la fin du mois d'août 2024 en ce qui concerne les modalités de réservation des repas.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI

Vu le règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse qui entre en vigueur à compter du 01 mars 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Convention de partenariat avec les Spacer's Toulouse Volley

Afin de permettre aux jeunes castelginestois fréquentant les structures municipales enfance et jeunesse de découvrir le volley, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec les Spacer's Toulouse Volley.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de partenariat avec les Spacer's Toulouse Volley ;

où l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec les Spacer's Toulouse Volley ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

Reçu le 06/03/2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,
Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Cession des parcelles cadastrées section BK 95 et BK 93 situées La Gleysette à Castelginest

Par délibération en date du 13 septembre 2022, la commune a consenti un droit de passage sur les parcelles cadastrées section BK 93 d'une superficie de 177 m² et BK 95 d'une superficie de 814 m² au profit de la société SASU Millesime.

Il est désormais proposé au Conseil Municipal de céder lesdites parcelles d'une superficie de 991 m² à la société SASU Millesime au prix de 40 000 €.

Il est rappelé que la société Millésime a signé une convention de Projet Urbain Partenarial avec Toulouse Métropole et la commune de Castelginest afin de participer financièrement

à la réalisation d'un giratoire sur le Rte de Bruguières. Cette convention en date du 20 février 2023 est valable 5 ans.

La société SASU Millesime est donc informée, pour des raisons de sécurité, qu'elle ne pourra pas sortir sur la Rte de Bruguières tant que ce giratoire n'aura pas été réalisé. De même, durant la phase travaux, toute dégradation constatée sur le revêtement présent sur la parcelle BK 100 lui sera facturée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis des domaines 2024-31116-00479 en date du 01/02/2024 ;

Vu la convention de Projet Urbain Partenarial entre Toulouse Métropole, la commune de Castelginest et la société Millésime en date du 20 février 2023 ;

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées section BK 93 d'une superficie de 177 m² et BK 95 d'une superficie de 814 m² au profit de la société SASU Millesime au prix de 40 000 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Constitution d'une servitude passage sur les parcelles cadastrées section AS 213 – 214 et 219 situées à Nauzemarelle

Dans le cadre d'un projet de dévoiement de ligne HTA Rue du Maréchal Leclerc, il est nécessaire de poser des câbles souterrains sur les parcelles cadastrées section AS 213 – 214 et 219 situées à Nauzemarelle et appartenant à la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la convention de servitude avec ENEDIS ;

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de servitude de passage annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest

<p><u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : Abstentions :</p>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 32 Procurations : 10	L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 27 février 2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 27 février 2024	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul
Publication en date du : 5 mars 2024	Absents excusés avant donné procuration : URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul Absent excusé : MAUSSAC Florian Secrétaires de séance : M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Principe de mis en vente d'un terrain situé Rue du Pont Fauré

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BA n°371 située Rue du Pont Fauré. Il est donc proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation pour la cession d'une partie ce terrain afin d'y réaliser un restaurant. Il est précisé que la vente du terrain précité fera ultérieurement l'objet d'une délibération motivée du Conseil Municipal afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de la mise en vente de la parcelle cadastrée section BA n°371 située Rue du Pont Fauré ;

- **PRECISE** qu'une nouvelle délibération interviendra afin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : 28

Contre :

Abstentions : 4

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Nouveau mode de gestion des attributions des logements sociaux : adoption des accords de gestion entre la Métropole et la commune de Castelginest

La loi ELAN du 28 novembre 2018, complétée par la loi 3DS du 21 février 2022, modifie les modalités de gestion des droits de réservation des logements sociaux en posant le passage d'une gestion en stock à une gestion en flux.

Désormais, la définition du contingent réservataire ne se traduira plus par l'identification de logements mais par un taux du volume global d'attributions. La souplesse amenée doit améliorer la fluidité et la qualité des réponses dans leur diversité, et permettre une meilleure prise en compte des objectifs de mixité sociale.

Dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), des objectifs de mixité sociale sont définis en fonction des caractéristiques du parc, de sa localisation et de son occupation actuelle.

La rigidité de la gestion en stock représente un frein à l'atteinte de ces objectifs. La gestion en flux offrira plus de souplesse et constitue un vrai levier pour la mise en application de ces politiques.

Le flux de logements proposé dépend alors de l'offre nouvelle ou qui se libère et des orientations définies entre le bailleur et le réservataire concernant les caractéristiques des logements attendus.

Enfin, cette réforme est l'occasion de redéfinir le fonctionnement des réservations avec les bailleurs et d'améliorer les échanges d'informations pour réduire les délais d'attribution. De plus, en élargissant l'offre disponible pour chaque demandeur, cette évolution devrait permettre de faire baisser le taux de refus relativement important.

Cette évolution fait l'objet d'une convention entre chaque bailleur et Toulouse Métropole afin de fixer les objectifs de réservation en flux annuels de logement. Ces conventions détaillent le calcul du flux, les modalités de gestion des attributions, les délais pour transmettre les dossiers des candidats, et les éléments des bilans réguliers qui devront être faits. Elles sont le résultat d'un travail fort de concertation avec les bailleurs, les réservataires et les services de l'État de mai à novembre 2023.

Ces conventions se déclinent ensuite en accords de gestion signés par les communes de la Métropole, permettant également de formaliser officiellement la délégation du contingent de Toulouse Métropole (au titre de la garantie des emprunts) aux communes. Les accords de gestion détaillent les droits de réservation par commune et rappellent leurs engagements pris dans le cadre de la CIA.

Ces accords de gestion sont d'une durée d'un an et prévoient des bilans trimestriels permettant des ajustements avant de valider le principe d'accords de gestion triennaux.

Pour la Mairie de Castelnest, cet accord concerne 13 droits théoriques de réservation, répartis entre 9 bailleurs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de l'accord de gestion type, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelnest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelnest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Contrat métropolitain de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles

La Préfecture de Haute-Garonne, le Parquet près du Tribunal Judiciaire de Toulouse, les services de l'État, le Conseil Départemental de Haute Garonne, le président de Toulouse Métropole, les maires des communes de Toulouse Métropole, le Centre Hospitalier Universitaire, le Rectorat de l'Académie de Toulouse, L'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute Garonne, TISSEO, l'Union Sociale de l'Habitat de Haute Garonne, les ordres professionnels des avocats, médecins, infirmiers, sage-femmes et pharmaciens, et l'Université Fédérale de Toulouse s'engagent collectivement, par la signature et la mise en œuvre du présent contrat, au sein du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD), à garantir une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter

contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation. Dans ce cadre, ils s'engagent plus particulièrement à mettre en place une organisation en réseau favorisant le repérage en amont des victimes de violences sexistes et sexuelles pour optimiser l'accompagnement de ce public et de leur entourage.

Le Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD), présidé par le Président de Toulouse Métropole, est une instance opérationnelle de mise en œuvre partenariale de politiques publiques territoriales, notamment en faveur de la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ainsi impulsé par l'Etat et Toulouse Métropole, ce contrat d'engagement a pour objectif de réaffirmer, renforcer et formaliser la démarche constante de l'ensemble des signataires au sein du CMSPD à considérer les violences sexistes et sexuelles et à lutter contre celles-ci de la façon la plus efficace possible.

Ce contrat s'inscrit de façon intégrante dans la stratégie métropolitaine de prévention de la délinquance 2022-2026 et est une déclinaison opérationnelle locale venant répondre aux objectifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027.

En outre, ce contrat vient renforcer la réponse aux enjeux portés par le Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV), co-présidé par le préfet de la Haute-Garonne et le Procureur de la République de Toulouse.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le contrat métropolitain de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles.

Le Conseil Municipal,

Vu le Contrat métropolitain de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles ;

ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Contrat métropolitain de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Avenant à la convention de portage/d'opération avec l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse

Par délibération en date du 29 juin 2023, l'EPFL du Grand Toulouse a modifié son règlement d'intervention. L'EPFL porte pour le compte de la commune un bien situé Rue du Pont Fauré. Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention de portage initiale pour tenir compte des modifications introduites par la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFL du Grand Toulouse.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avenant à la convention de portage/d'opération avec l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse ;

où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de portage/d'opération avec l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Avenant à la convention entre Toulouse Métropole et la commune de Castelginest pour la mise en place de son action « Projet de ferme urbaine maraîchère et fruitière » dans le cadre du projet retenu au plan France relance mesure 13b

Par délibération en date du 17 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention entre Toulouse Métropole et Castelginest pour la mise en place de son action « projet de ferme urbaine maraîchère et fruitière » dans le cadre du projet retenu au plan France.

La commune peut bénéficier d'une prolongation de ses dépenses éligibles jusqu'au 31/05/2024 dans le cadre du plan de relance. Il est nécessaire de signer un avenant à la convention initiale.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avenant à la convention entre Toulouse Métropole et la commune de Castelnest pour la mise en place de son action « Projet de ferme urbaine maraîchère et fruitière » dans le cadre du projet retenu au plan France relance mesure 13b ;

ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention entre Toulouse Métropole et la commune de Castelnest pour la mise en place de son action « Projet de ferme urbaine maraîchère et fruitière » dans le cadre du projet retenu au plan France relance mesure 13b ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<p><u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : Abstentions :</p>

Pour extrait conforme,
Castelnest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelnest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32
Procurations : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
27 février 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 février 2024

Publication en date du :
5 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés avant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
PELISSIER Claude, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BOSIO Raphaël, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé : MAUSSAC Florian

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ »

La commune a demandé au SDEHG d'étudier la rénovation de 131 points lumineux sur le territoire communal dans le cadre du programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux peuvent être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie de 80 %.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux		3 398 €/an
<u>Factures d'électricité</u>	<u>4 960 €/an</u>	<u>1 066 €/an</u>
Total des dépenses	4 960 €/an	4 464 €/an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

Les annuités versées par la commune garantissent le bon fonctionnement des appareils rénovés pendant la durée de leur versement. De ce fait, sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre du programme ++ sont pris en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de rénovation proposé par le SDEHG et de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférents à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de rénovation proposé par le SDEHG ;
- **DECIDE** de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune, contributions imputées sur la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<p><u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : Abstentions :</p>

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 mars 2024

Grégoire CARNEIRO,




Maire de Castelginest